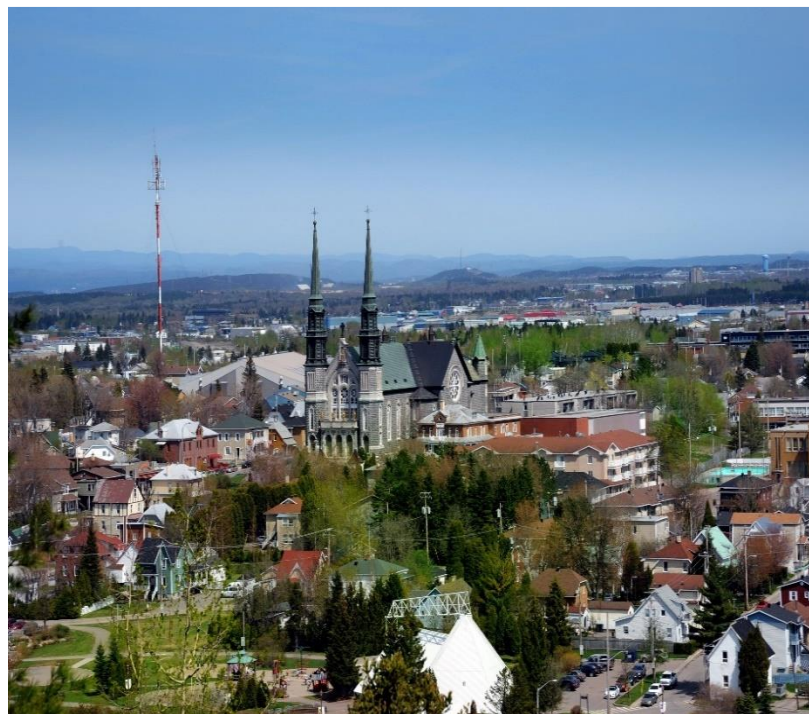




Plan d'action en habitation Ville de Saguenay 2020-2025

Ville de
Saguenay

Table des matières

PRÉAMBULE

Démarche de réalisation

Portrait sommaire

Faits saillants de la consultation

Mission, vision, principes et objectifs

Enjeux et défis

Orientations

Orientation 1 : Assumer le leadership en matière d'accès à l'habitation afin de mieux planifier, adapter et orienter le développement de projets structurants, innovants, inclusifs, de qualité et respectueux de l'environnement.

Orientation 2 : Soutenir une offre de service durable, innovante, abordable, diversifiée, adaptée aux besoins des citoyens et aux phénomènes propres au territoire qui influencent l'accessibilité à l'habitation.

Orientation 3 : Soutenir le bien-être de la population, l'amélioration de la qualité de vie et assurer une mixité sociale sur le territoire, tout en favorisant les liens entre l'habitation et le milieu de vie.

Orientation 4 : Favoriser la mobilisation, la concertation, le partenariat et la complémentarité des actions en matière d'accès à l'habitation.

**Service de la culture, des sports
et de la vie communautaire
Automne 2020**



La Ville de Saguenay tient à remercier l'ensemble des organisations publiques, privées et communautaires, groupes d'intérêt, personnes et acteurs du milieu qui ont participé et contribué, de près ou de loin, aux différentes étapes de cette démarche de consultation et d'élaboration du plan d'action. Merci pour votre engagement, votre soutien et votre disponibilité. Nous remercions également la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour leur accompagnement.

Préambule

C'est au printemps 2018 que la Ville de Saguenay a décidé de relancer le comité « logement social » qui deviendrait par la suite le comité d'accès à l'habitation afin de mieux cerner les besoins, les enjeux, les défis, les opportunités et les solutions durables aux problématiques entourant cette question. Pour ce faire, un plan d'action a été élaboré afin de prioriser les actions municipales et de mieux adapter et orienter le développement de nouveaux projets dans une perspective de développement social durable.

Par ce plan, la Ville démontre son leadership, planifie ses interventions, encadre ses pratiques et ratifie l'importance qu'elle accorde à l'accès à l'habitation pour l'ensemble des citoyens et, en particulier, pour ceux à faible et modeste revenu. Il constitue donc un engagement concret en matière d'accessibilité à l'habitation de manière à concevoir collectivement des milieux de vie de qualité. Le tout met en contribution la concertation, le partenariat et l'expertise de l'ensemble des intervenants du milieu concernés et des représentants municipaux.

Le plan d'action « accès à l'habitation » propose donc quatre orientations stratégiques, accompagnées chacune d'une série d'objectifs, cibles, actions, indicateurs de réussite, responsables et collaborateurs échelonnés sur une période de cinq ans entre l'automne 2020 et l'automne 2025.

Il s'agit d'un plan d'action qui tient compte des aspects socioéconomiques du logement et qui favorise les liens entre l'habitation et la vitalité des milieux de vie à proximité des services. Ce plan s'inscrit dans la continuité des travaux des différents services offerts par la Ville de Saguenay, notamment par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et le Service du développement durable et de l'environnement. Il sera mis en place par le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire. Des travaux d'arrimage, avec les orientations prises par la Ville, ses politiques, et ses différents plans d'action, seront également effectués.

Démarche de réalisation

C'est au printemps 2018 que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire a reçu le mandat de relancer le comité du logement social. Trois objectifs principaux encadraient cette relance :

1. Établir une structure de consultation et de concertation des acteurs du milieu en lien avec le logement social, communautaire et abordable;
2. Mettre à contribution l'expérience et l'expertise de l'ensemble des intervenants du milieu concernés et des représentants municipaux;
3. Mettre en place un plan d'action afin de mieux orienter le développement de nouveaux projets concernant ces types de logements.

Pour ce faire, une structure de concertation et de consultation a vu le jour, le comité logement social¹, qui deviendrait par la suite le comité d'accès à l'habitation. Son mandat sera élargi et se définira par l'élaboration, l'application et le suivi du présent plan d'action. Il s'agissait donc de cibler des actions dégagées du profil du logement et des ménages sur le territoire, des données disponibles sur les rapports de la Société d'habitation du Québec, de la Société

canadienne d'hypothèques et de logement et d'une consultation prévue auprès des membres de la Table et des groupes d'intérêt.

Première étape de travail (mobilisation) : tenue entre mars et septembre 2018, au cours de laquelle 13 intervenants du milieu se sont mobilisés et rencontrés pour la première fois. L'objectif principal de cette étape était la présentation des membres et de la mission de l'organisation qu'ils représentent, ainsi que de la mission, des objectifs et des échéanciers des travaux pour la mise en place du comité et l'élaboration d'un plan d'action.

Deuxième étape de travail (consultation et recueil des données) : tenue entre octobre 2018 et juin 2019, au cours de laquelle un recueil des données et une consultation² auprès des membres du comité accès à l'habitation a été effectuée. Parallèlement à ces démarches, des ajustements sur la mission, les objectifs et un changement du nom du comité ont été réalisés. Pour ce faire, il a été suggéré et accepté par l'ensemble des membres de remplacer le nom du « logement social » par celui « d'accès à l'habitation ». L'objectif de ces ajustements était d'élargir le champ d'action et d'inclure différents types d'habitation autre que le logement social et d'en favoriser l'accessibilité pour l'ensemble

¹ **Membres du comité accès à l'habitation :** un membre du cabinet de la mairesse, un élu représentant chaque arrondissement, un membre du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, un membre du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, un membre du Service du développement durable et de l'environnement, un membre du Service des finances, un membre du Service des communications et des relations avec les citoyens, un membre d'organisations en lien à l'habitation, entre autres : Loge m'entraide, GRT Habitation populaire Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Fédération régionale des OSBL d'habitation du Saguenay Lac-Saint-Jean, l'Office municipal d'habitation Saguenay-Le Fjord, la Fédération des coopératives d'habitation du Royaume Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Réseau québécois des OSBL en habitation, le Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean. **Autres organisations et groupes d'intérêt,** Les Tables de lutte à la pauvreté de Jonquière et Chicoutimi, via les respectives Corporations de développement communautaires des Deux-Rives et du Roc, le

Carrefour jeunesse emploi Saguenay, les Habitations partagées du Saguenay, l'UQAC, le Cégep de Jonquière, le Cégep de Chicoutimi, les Centres de formation professionnelle de la Jonquière et des Rives-du-Saguenay, Avantages Saguenay, le Centre d'amitié autochtone du Saguenay, La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la Société d'habitation du Québec (SHQ).

² Il faut souligner que l'élaboration du présent plan d'action a été encadrée et appuyée par deux démarches complémentaires, soit une recherche documentaire, une revue de littérature et une analyse de statistiques et de documents gouvernementaux fédéraux, provinciaux, municipaux et d'organisations non gouvernementales, communautaires et privées en matière d'habitation, ainsi qu'une consultation réalisée en octobre 2018 et en juin 2019 auprès des membres du comité accès à l'habitation, des acteurs et organisations du milieu concernés par l'habitation et des groupes d'intérêt.

des citoyens, en particulier pour ceux à faible et modeste revenu.

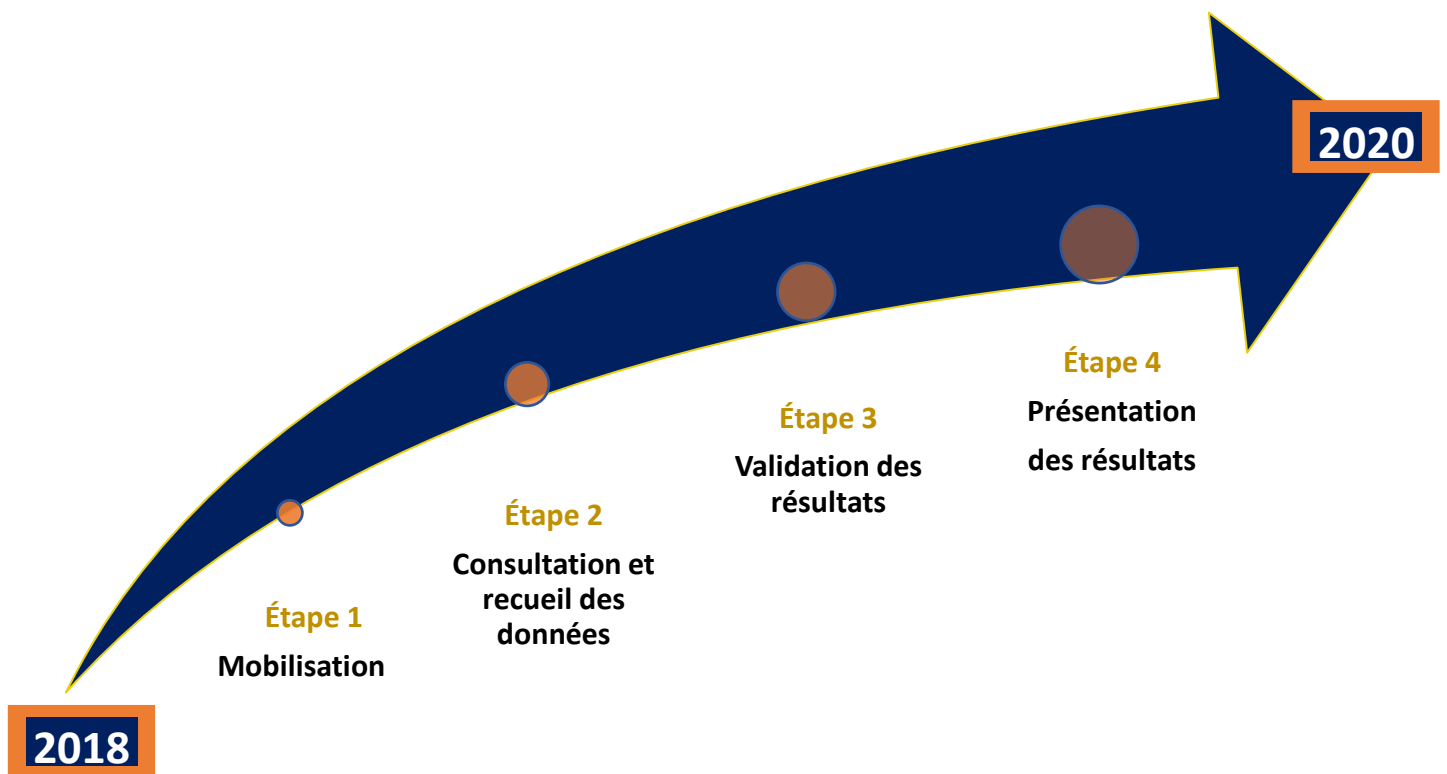
Troisième étape de travail (validation des résultats) : tenue entre juillet 2019 et décembre 2019, au cours de laquelle un travail de validation des résultats et des actions portées par chacun des services municipaux a été réalisé.

Une présentation de la première ébauche du plan d'action a été faite aussi auprès des membres du comité accès à l'habitation, des élus et des directeurs des trois arrondissements de la ville.

Quatrième étape de travail (présentation des résultats et des orientations) : tenue entre

janvier 2020 et octobre 2020, au cours de laquelle le résultat des travaux a été présenté (orientations, objectifs, actions, échéanciers, responsables et collaborateurs et indicateurs de réussite) auprès du conseil municipal, de l'Office municipal d'habitation Saguenay-Le Fjord et des membres du comité accès à l'habitation.

Il faut souligner le travail fait tout au long du processus par le sous-comité d'accès à l'habitation de la Ville de Saguenay, d'un spécialiste d'activités de liaison de la SCHL et d'un conseiller en gestion de la SHQ.



Portrait sommaire

1. Portrait diagnostique : constats à partir des données statistiques et perspectives de la situation future

Selon le portrait diagnostique « habitation et milieu de vie » réalisé en 2019³ par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay et la consultation entamée auprès des partenaires concernés, quelques phénomènes auront une influence importante sur l'accès à l'habitation sur le territoire de la ville d'ici 2031. Ainsi, la Ville de Saguenay doit faire face aux défis suivants en matière d'accès à l'habitation :

Stagnation et vieillissement de la population

- Une augmentation globale de 0,26 % de la population entre 2006 et 2016, une diminution à partir de 2029 et une stagnation d'ici 2036;
- Une diminution de 5 % de la population âgée de 15 à 64 ans et une augmentation de 6,3 % de la population âgée de 65 ans et plus. Près d'une personne sur trois aura 65 ans et plus en 2036.

Diminution de la taille des ménages

- Une diminution de la taille du ménage de 2,3 % en 2006 à 2,1 % en 2016;
- Une augmentation entre 2006 et 2016 de 4,4 % des ménages formés d'une seule personne et de 0,5 % des ménages, formés de couples sans enfant;

- Une diminution de 3,2 % des ménages familiaux (couples avec enfants);
- Seulement 160 nouveaux ménages sont prévus de 2021 à 2036, soit environ 10 nouveaux ménages par année.

Changements dans la demande en logement

- Un surplus au niveau de l'offre de logements par rapport à la demande;
- Une amélioration du taux d'inoccupation du marché locatif, passant de 6,8 % (2017) à 3,7 % (2019)⁴ comparativement à 1,8 % pour le Québec;
- Volonté des citoyens de se rapprocher des services et des secteurs urbains;
- Demande en hausse pour des logements abordables et adaptés;
- Importance donnée de plus en plus au lien entre l'habitation et l'amélioration ainsi que la vitalité des milieux de vie.

Des nouveaux modes et types d'occupation

- Demande accrue pour les logements de plus petite taille;
- Davantage de personnes vivant en copropriété;
- Augmentation de 41,9 % des duplex entre 2011 et 2016;
- Près de six logements sur dix sont construits dans des bâtiments de type plex;
- Hausse de popularité des résidences intergénérationnelles;

³ Ville de Saguenay (2019) portrait diagnostique « habitation et milieu de vie ». Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

⁴ Réduction causée principalement par le ralentissement de l'offre et la hausse de la demande, qui ont conduit à une baisse du taux d'inoccupation des appartements locatifs dans la région de Saguenay en

2018. Rapport sur le marché locatif de Saguenay (2018) <https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sf/project/cmhc/pubsandreports/rental-market-reports-major-centres/2018/rental-market-reports-saguenay-64437-2018-a01-fr.pdf?rev=f2536ab2-d787-4abc-b01c-0e4f5e6bab27>

- Davantage de demandes pour les logements collectifs privés;
- Augmentation de 38,5 % des résidences pour personnes âgées depuis 2011;
- Hausse de la demande, depuis 2006, des logements sociaux, communautaires et abordables⁵, passant de 2 841 logements à 3 301 logements en 2017, soit une augmentation de 16,2 %, et cela même si le taux de familles à faible revenu⁶ a diminué de 2,2 entre 2006 (7,1) et 2015 (4,9);
- Augmentation de la demande en habitation pour des nouveaux arrivants (étudiants interrégionaux, internationaux, travailleurs temporaires et étrangers);
- Augmentation de la demande en habitation pour les personnes autochtones avec de grandes familles.

Faits saillants de la consultation

Par rapport à la planification

- Assumer le leadership en habitation pour mieux orienter le développement des projets, selon les besoins et la réalité territoriale;
- Élargir le travail du comité d'accès à l'habitation au-delà du logement social;
- Favoriser l'accès à l'habitation pour l'ensemble des citoyens et, en particulier, pour ceux à faible et modeste revenu;
- Favoriser les liens entre l'habitation et un milieu de vie durable et de qualité;
- Promouvoir et rendre accessible à la population, l'information sur les programmes en habitation (accès, adaptabilité, aide, rénovation, etc.);
- Tenir compte, dans sa planification, du taux d'inoccupation élevé des logements privés sur le territoire;
- Prévoir, au schéma d'aménagement et de développement, des mécanismes pour la

revitalisation, la dynamisation et l'adaptation d'espaces près des centres-villes et des centralités, favorisant ainsi l'accès aux services de proximité et les déplacements en transport collectif et l'établissement de populations attirées par des espaces centraux.

Par rapport au développement de l'offre de service

- Favoriser une offre de service abordable, adaptée, accessible, sécuritaire et salubre;
- Mettre en place des mesures pour réduire les délais de traitement des dossiers;
- Mettre en place des incitatifs pour l'accès et l'adaptabilité des logements;
- Favoriser la mixité et la cohésion sociale (pas de « ghettoïsation », de

⁵ Le nombre de logements sociaux, communautaires et abordables représente les logements provenant de quatre programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ), soit : le nombre annuel d'habitations à loyer modique (HLM), le nombre annuel de ménages à faible revenu bénéficiant du programme de supplément au loyer (PSL), le cumulatif des logements livrés depuis l'existence du programme Logement abordable Québec (LAQ) et du programme AccèsLogis (ACL).

⁶ Le taux du faible revenu mesure le pourcentage de familles de recensement dont le revenu de ménage est inférieur au seuil prévu selon la mesure du faible revenu (MFR) basée sur 50 % du revenu familial médian québécois après impôt. À titre d'exemple : la MFR après impôt de 2016 d'une personne seule pour Saguenay était de 16 974 \$, alors que celle d'une famille de quatre personnes se chiffrait à 33 947 \$ (ISQ).

stigmatisation ou d'étiquetage des populations, etc.);

- Évaluer la possibilité de prioriser l'utilisation du supplément au loyer afin de favoriser l'occupation des logements privés vacants;
- Favoriser l'accessibilité et l'adaptabilité des logements locatifs privés par le biais des différents programmes en habitation, tout en s'assurant du bon état des logements;
- Favoriser la revitalisation, la dynamisation et l'adaptation d'espaces près des centres-villes et des centralités, favorisant ainsi l'établissement des populations à ces endroits;
- Tenir compte de la vulnérabilité et des besoins spécifiques de certaines populations (personnes seules, âgées, handicapées, autochtones, immigrantes, en situation à risque d'itinérance, prises avec un problème de santé mentale, familles monoparentales, jeunes familles, jeunes, étudiants, etc.).

Par rapport au bien-être de la population

- Favoriser la proximité des services pour les personnes à faible et modeste revenu et pour certaines clientèles vulnérables;
- Soutenir les projets qui favorisent l'inclusion sociale (animation du milieu de vie, dynamisme, identité et

appartenance) et la prévention de problématiques spécifiques (itinérance, isolement, syndrome de Diogène, santé mentale, insécurité alimentaire, etc.);

- Soutenir les projets qui favorisent les liens entre l'habitation et le milieu de vie;
- Favoriser les projets qui encouragent la participation des personnes à leur milieu de vie (ex. : lieux de rencontre et d'intégration);
- Soutenir les projets en habitation qui envisagent et favorisent la revitalisation des milieux dévitalisés ou en voie de dévitalisation.

Par rapport à la mobilisation, la concertation et le partenariat

- Travailler en collaboration avec les intervenants du milieu;
- Soutenir les projets novateurs, porteurs et structurants favorisant l'accessibilité, l'intégration, la participation, l'inclusion, la prévention de problématiques spécifiques et la revitalisation des milieux;
- Tenir compte du temps nécessaire pour bien cibler et implanter des projets porteurs;
- Promouvoir les meilleures pratiques en matière d'habitation et de logement.

Mission, vision et principes

Mission

Répondre aux besoins en matière d'habitation par une approche intégrée, durable et holistique, réunissant autour des divers espaces les acteurs intéressés afin d'améliorer l'accès à l'habitation à Saguenay et de permettre à l'ensemble des citoyens, et, en particulier, à ceux à revenu faible et modeste, de vivre dans un environnement favorable à leur mieux-être.

Vision

Faciliter le développement harmonieux de l'offre de service en habitation pour les citoyens en général et, en particulier, pour ceux à revenu faible et modeste, dans un souci de qualité, d'accessibilité, d'équité, d'inclusion, d'innovation et de développement social durable.

Principes

Accessibilité, abordabilité, qualité, bien-être, innovation, durabilité, équité fiscale, concertation et partenariat.

Objectifs généraux

1. Assumer le leadership en matière d'accès à l'habitation afin de mieux planifier, adapter et orienter le développement de projets structurants, innovants, inclusifs, de qualité et respectueux de l'environnement;
2. Soutenir une offre de service durable, innovante, abordable, diversifiée et adaptée aux besoins des citoyens et aux phénomènes propres au territoire qui influencent l'accessibilité à l'habitation;
3. Soutenir le bien-être de la population, l'amélioration de la qualité de vie et encourager une mixité sociale sur le territoire de la ville tout en favorisant les liens entre l'habitation et les milieux de vie;
4. Favoriser la mobilisation, la concertation, le partenariat et la complémentarité des actions.

Enjeux et défis

Enjeux 1

Planifier, adapter et orienter le développement à long terme du parc immobilier et l'accès à l'habitation en considérant l'évolution sociale et économique, la vulnérabilité des citoyens et les tendances qui influencent l'habitation sur le territoire, et ce, afin de faciliter l'accessibilité à l'habitation tout en redynamisant le marché immobilier et en limitant la progression des logements inhabités.

Enjeux 2

Soutenir une offre de service en habitation durable, innovante, abordable, diversifiée, adaptée aux besoins des citoyens et aux phénomènes propres au territoire qui influencent l'accessibilité à l'habitation en incluant le logement social, communautaire et privé, et ce, afin de maintenir la pérennité du parc immobilier sur le territoire, tout en favorisant l'utilisation des bâtiments existants

pour le développement des différents projets de logements.

Enjeux 3

Soutenir le bien-être et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, tout en favorisant les liens entre l'habitation et un milieu de vie durable et de qualité, ce qui comprend l'accessibilité aux services et au transport en commun, la mixité et la cohésion sociale, le dynamisme, la vitalité et l'animation des milieux, la participation citoyenne et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Enjeux 4

Favoriser la concertation et les partenariats stratégiques afin de favoriser les actions ciblées dans le plan d'action en vue de favoriser l'accès à l'habitation pour l'ensemble des citoyens et en particulier pour ceux à faible et modeste revenu.

Orientations

1 ORIENTATION

Assumer le leadership en matière d'accès à l'habitation afin de mieux planifier, adapter et orienter le développement de projets structurants, innovants, inclusifs, de qualité et respectueux de l'environnement.

Cette orientation se définit par des actions entreprises par la Ville de Saguenay afin de maintenir, bonifier, améliorer ou mettre en place des conditions favorables à l'accessibilité à l'habitation pour l'ensemble des citoyens et, en particulier, pour ceux à faible et modeste revenu.

2 ORIENTATION

Soutenir une offre de service durable, innovante, abordable, diversifiée, adaptée aux besoins des citoyens et aux phénomènes propres au territoire qui influencent l'accessibilité à l'habitation.

Cette orientation se définit par des actions entreprises par la Ville de Saguenay et ses partenaires afin de maintenir, bonifier, améliorer ou mettre en place une offre de service en habitation accessible, durable, innovante, diversifiée et adaptée.

3 ORIENTATION

Soutenir le bien-être de la population, l'amélioration de la qualité de vie et assurer une mixité sociale sur le territoire, tout en favorisant les liens entre l'habitation et le milieu de vie.

Cette orientation se définit par des actions entreprises par la Ville de Saguenay et ses partenaires favorisant les liens entre habitation, bien-être et milieux de vie. Par exemple, des projets qui favorisent l'accessibilité aux services et au transport en commun, la mixité et la cohésion sociale, le dynamisme, la vitalité et l'animation des milieux, la participation citoyenne et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

4 ORIENTATION

Favoriser la mobilisation, la concertation, le partenariat et la complémentarité des actions en matière d'accès à l'habitation.

Cette orientation se définit par des actions entreprises par la Ville de Saguenay et ses partenaires favorisant la complémentarité, la multidisciplinarité, la mobilisation, la collaboration, la concertation et le partenariat pour l'innovation, l'adaptabilité et l'amélioration continue de l'offre de service et de l'accès à l'habitation.

Orientation 1 : Assumer le leadership en matière d'accès à l'habitation

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS À RÉALISER	ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION 2020-2025	Responsable Collaborateur	INDICATEURS DE RÉUSSITE
1. Planifier et orienter le développement à long terme du parc immobilier en considérant l'évolution sociale et économique et les tendances qui influencent l'habitation sur le territoire.	1.1. Accompagner les propriétaires, entrepreneurs et les citoyens en général, en leur fournissant l'information mise à jour sur les programmes de subventions municipales en habitation.	 En continu	Aménagement du territoire et urbanisme <i>Arrondissements</i> <i>Communications</i>	Nombre de propriétaires accompagnés.
	1.2. Prévoir au schéma d'aménagement et de développement, des actions pour l'installation de logements sociaux et communautaires près des centres-villes et des pôles de services, favorisant ainsi l'accès aux services de proximité et au transport collectif, actif et collaboratif.	 2020-2021	Aménagement du territoire et urbanisme <i>Finances</i>	Nombre de mécanismes prévus à cet effet.
	1.3. Mettre en place un Observatoire d'accès à l'habitation en déterminant sa composition, son rôle, son mandat et sa composition, afin d'assurer le suivi des dossiers.	 2021-2022	Aménagement du territoire et urbanisme Développement durable et environnement Culture, sport et vie communautaire	Nombre de rencontres de l'Observatoire.
	1.4. Suivre, par le biais de l'Observatoire, l'évolution émanant des constats du portrait diagnostique en habitation et milieu de vie, pour ainsi déterminer les priorités municipales en matière d'accès à l'habitation.	 En continu	Aménagement du territoire et urbanisme <i>Observatoire</i>	Nombre d'utilisations du portrait afin de déterminer les priorités municipales.
	1.5. Faire une mise à jour annuelle de l'état de la situation du logement locatif à Saguenay tout en diffusant l'information auprès de la population.	 Annuelle	Aménagement du territoire et urbanisme <i>Arrondissements</i> <i>Communications</i>	Nombre de transmissions concernant ladite information.
2. Maintenir la pérennité du parc immobilier sur le territoire, tout en favorisant l'utilisation des bâtiments existants pour le développement des logements sociaux et communautaires.	2.1. Favoriser l'accès à l'information des programmes municipaux existants et assurer la diffusion de ces informations dans un contenu vulgarisé.	 Annuelle	Communications <i>Aménagement du territoire et urbanisme</i>	Mise en ligne et diffusion des informations.
	2.2. Répertorier les bâtiments disponibles qui pourront bénéficier d'une reconversion dans le cadre du programme d'utilisation des bâtiments existants.	 2021-2022	Aménagement du territoire et urbanisme	Répertoire des bâtiments disponibles et diffusion de l'information.
	2.3. Structurer le fonds de logement social et déterminer les orientations, les critères d'admissibilité et la structure d'analyse de projets.	 2020-2021	Culture, sport et vie communautaire <i>Aménagement du territoire et urbanisme</i> <i>Finances</i>	Document d'orientation et normes du fonds.
	2.4. Budgéter annuellement un montant au fonds de logement social, qui serait utilisé pour des projets structurants en lien avec l'utilisation des bâtiments existants.	 En continu	Finances <i>Aménagement du territoire et urbanisme</i> <i>Culture, sport et vie communautaire</i>	Budget annuel alloué à cet effet.
3. Redynamiser le marché immobilier en limitant la progression des logements inhabités.	3.1. Appliquer, par le biais de l'Observatoire, les recommandations du portrait diagnostique en habitation et milieu de vie pour ainsi développer des solutions durables en matière de logements abordables.	 En continu	Aménagement du territoire et urbanisme <i>Développement durable et environnement</i> <i>Observatoire</i>	Nombre et description des recommandations appliquées.
	3.2. Développer un programme d'accession à la propriété pour les jeunes familles qui achètent et s'installent dans une première maison déjà construite.	 2020-2021	Aménagement du territoire et urbanisme <i>Finances</i>	Programme d'accession à la propriété pour les jeunes familles.
	3.3. Adapter la réglementation afin de favoriser la transformation des résidences unifamiliales en bigénérationnelles.	 2020-2021	Aménagement du territoire et urbanisme	Application de la réglementation.
	3.4. Promouvoir, auprès des entrepreneurs, un développement résidentiel durable et respectueux de l'environnement.	 En continu	Aménagement du territoire et urbanisme <i>Développement durable</i>	Nombre et description d'actions de promotion.



Orientation 2 : Soutenir une offre de service durable, innovante, abordable, diversifiée et adaptée

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS À RÉALISER	ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION 2020-2025	Responsable Collaborateur	INDICATEURS DE RÉUSSITE
1. Assurer une offre suffisante de logements abordables, diversifiés, accessibles et de qualité (incluant le logement social, communautaire et privé) tout en assurant une offre de logements adaptée aux besoins des populations.	1.1. S'assurer, par le biais de l'Observatoire, de la prise en compte des statistiques de caractérisation du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour ainsi guider la prise de décisions en matière d'accès à l'habitation.	 En continu	Observatoire <i>Aménagement du territoire et urbanisme</i> <i>Culture, sport et vie communautaire</i>	Nombre de prises de décisions selon les statistiques et données utilisées.
	1.2. Assurer une disponibilité variée de la typologie de logements (jeunes familles, jeunes professionnels, familles monoparentales, jeunes, personnes seules, aînées, handicapées, immigrantes, autochtones, étudiantes, etc.).	 En continu	Aménagement du territoire et urbanisme	Nombre de prises de décisions.
	1.3. Veiller à ce que l'offre résidentielle destinée aux personnes à modeste et faible revenu soit diversifiée, abordable et de qualité.	 En continu	Comité d'accès à l'habitation <i>Aménagement du territoire et urbanisme</i>	Portrait de l'offre résidentielle.
	1.4. Assurer une adéquation harmonieuse entre les besoins spécifiques des citoyens et l'offre en habitation.	 En continu	Aménagement du territoire et urbanisme Observatoire	Nombre et description d'adéquations entre les besoins spécifiques et l'offre en habitation réalisées.
	1.5. Faire une mise à jour du guide d'information sur le logement à Saguenay tout en diffusant l'information auprès de la population.	 2022-2023	Aménagement du territoire et urbanisme <i>Culture, sport et vie communautaire</i>	Distribution du guide et diffusion du document.
2. Favoriser la stabilité résidentielle de personnes ayant des besoins particuliers.	2.1. Répertorier l'offre des logements adaptés disponibles (personnes handicapées, étudiants internationaux et interrégionaux, travailleurs temporaires, etc.).	 2021-2022	Aménagement du territoire et urbanisme <i>Culture, sport et vie communautaire</i>	Répertoire complet des logements disponibles pour toute clientèle.
	2.2. Sensibiliser les propriétaires à l'importance d'adhérer aux programmes d'adaptation de domicile.	 En continu	Aménagement du territoire et urbanisme	Nombre d'adhérents aux programmes.
	2.3. Favoriser l'installation des étudiants près des services, ce qui avantagera le transport et le déplacement actif.	 2023-2024	Aménagement du territoire et urbanisme	Nombre d'actions mises en place.
3. Améliorer la capacité d'intervenir adéquatement et efficacement en matière d'insalubrité, du syndrome de Diogène, etc.	1.1. Mettre à jour la réglementation existante afin de mieux cibler les interventions de la Ville en matière d'insalubrité et du syndrome de Diogène.	 2020-2021	Aménagement du territoire et urbanisme <i>Arrondissements</i>	Mise à jour de la réglementation.
	1.2. Mise en place des brigades d'accompagnement, de suivi et d'une équipe de contrôle de l'insalubrité pour les populations à risque.	 2022-2023	Aménagement du territoire et urbanisme <i>Service de sécurité incendie</i> <i>Partenaires du milieu</i>	Mise en place des brigades interdisciplinaires.
	1.3. Informer les locataires et les propriétaires en matière d'insalubrité et du syndrome de Diogène, afin de favoriser une approche de sensibilisation.	 2022-2024	Aménagement du territoire et urbanisme <i>Communications</i> <i>Partenaires du milieu</i>	Nombre de formations réalisées.



Orientation 3 : Soutenir le bien-être de la population, l’amélioration de la qualité de vie et encourager une mixité sociale

Objectifs spécifiques	Actions à réaliser	ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION 2020-2025	Responsable Collaborateur	Indicateurs de réussite
1. Favoriser la mise en place de milieux de vie respectueux de l’environnement, attrayants, dynamiques et diversifiés en habitation, autant du point de vue social qu’économique.	1.1. Intégrer aux documents de planification des orientations et objectifs qui favorisent la revitalisation des quartiers et la dynamisation des milieux de vie.	🏠 2020-2021	Aménagement du territoire et urbanisme Culture, sport et vie communautaire Finances	Nombre de projets soutenus.
	1.2. Favoriser l’intégration des espaces verts dans la mise en place de projets résidentiels.	🏠 En continu	Aménagement du territoire et urbanisme Développement durable Arrondissements	Nombre d’actions mises en place.
	1.3. Intégrer, à la prise de décision, les actions prévues à l’orientation numéro un du plan d’action en développement durable de la Ville, pour ainsi développer des solutions durables en matière de logements abordables.	🏠 En continu	Aménagement du territoire et urbanisme Développement durable	Nombre d’actions mises en place.
2. Assurer une cohésion et une mixité sociale sur le territoire de la ville.	2.1. Favoriser des projets en habitation qui assurent une cohésion sociale.	🏠 En continu	Aménagement du territoire et urbanisme Culture, sport et vie communautaire	Nombre des projets soutenus.
	2.2. Encourager des projets structurants favorisant l’intégration et la participation des citoyens à leur milieu de vie.	🏠 En continu	Aménagement du territoire et urbanisme Culture, sport et vie communautaire	Nombre des projets soutenus.
3. Favoriser l’intégration et l’inclusion sociale en habitation pour l’ensemble de la population, et en particulier pour les personnes à faible et modeste revenu.	3.1. Favoriser les projets intégrant le développement des rapports de voisinage et la prévention de l’isolement.	🏠 En continu	Culture, sport et vie communautaire Aménagement du territoire et urbanisme Arrondissements Service de police	Nombre des projets soutenus.
	3.2. Encourager les projets qui renforcent le sentiment de sécurité, d’appartenance et de fierté des citoyens envers leur quartier.	🏠 En continu	Culture, sport et vie communautaire Aménagement du territoire et urbanisme Service de police Arrondissements Partenaires du milieu	Nombre des projets soutenus.
	3.3. Référer aux organisations concernées les locataires afin qu’ils puissent avoir accès à l’information sur leurs droits et obligations en matière d’habitation.	🏠 En continu	Culture, sport et vie communautaire Aménagement du territoire et urbanisme	Nombre de références et liens établis avec les organisations.
	3.4. Promouvoir l’éducation populaire comme approche d’information et de formation de locataires.	🏠 En continu	Culture, sport et vie communautaire Aménagement du territoire et urbanisme Partenaires du milieu	Nombre d’actions mises en place.



Orientation 4 : Favoriser la mobilisation, la concertation, le partenariat et la complémentarité des actions

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS À RÉALISER	ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION 2020-2025	Responsable Collaborateur	INDICATEURS DE RÉUSSITE
1. Promouvoir l’adoption de pratiques concertées, partenariales et transversales en matière d’accès à l’habitation.	1.1.Maintenir les rencontres et l’animation du comité d’accès à l’habitation afin de concrétiser les priorités municipales tout en participant à la réalisation de celles des partenaires en matière d’habitation.	 En continu	Culture, sport et vie communautaire	Nombre de rencontres et inventaire des résultats de travaux.
	1.2. Assurer le soutien nécessaire aux mécanismes de mobilisation, de concertation et de partenariat afin que le comité d’accès à l’habitation bénéficie des ressources humaines nécessaires à l’accomplissement de sa mission.	 En continu	Culture, sport et vie communautaire <i>Aménagement du territoire et urbanisme</i>	Nombre des mécanismes de mobilisation, concertation et partenariat soutenus.
	1.3. Garantir la mise en œuvre et le suivi du plan d’action.	 En continu	Culture, sport et vie communautaire <i>Aménagement du territoire et urbanisme</i> <i>Observatoire</i> <i>Comité d’accès à l’habitation</i>	Suivi et diffusion de l’avancement annuel du plan d’action.
	1.4. Travailler avec les intervenants du milieu pour mieux cibler les besoins en matière d’accès à l’habitation sur le territoire de la ville.	 En continu	Culture, sport et vie communautaire <i>Aménagement du territoire et urbanisme</i> <i>Développement durable et environnement</i> <i>Observatoire</i> <i>Comité d’accès à l’habitation</i>	Nombre des partenaires rencontrés.
2. Favoriser la communication entre les parties prenantes en matière d’accès à l’habitation afin de compléter les actions.	2.1. Promouvoir, par le biais de l’Observatoire, les meilleures pratiques en matière d’habitation par rapport aux cibles données dans ce plan d’action.	 En continu	Culture, sport et vie communautaire <i>Aménagement du territoire et urbanisme</i> <i>Observatoire</i> <i>Communications</i> <i>Comité d’accès à l’habitation</i>	Identification et diffusion de l’information.
	2.2. Rendre accessible l’information en matière d’accès à l’habitation pour l’ensemble des citoyens.	 En continu	<i>Aménagement du territoire et urbanisme</i> <i>Communications</i>	Diffusion périodique de l’information.
	2.3. Encourager la création d’espaces qui favorisent la communication entre les intervenants afin de mettre en place des collaborations qui facilitent l’émergence de nouvelles formes de partenariats.	 En continu	Culture, sport et vie communautaire <i>Aménagement du territoire et urbanisme</i> <i>Communications</i>	Nombre d’espaces et de lieux de communication et de partenariats établis.
	2.4. Encourager le dialogue afin de favoriser une offre en habitation diversifiée, en accord avec la réalité territoriale et répondant aux priorités de planification de la Ville.	 En continu	Culture, sport et vie communautaire <i>Aménagement du territoire et urbanisme</i>	Nombre d’actions mises en place.
	2.5. Assurer la représentation de la Ville auprès des différents paliers de gouvernement afin de garantir des sources de financement pour le logement social.	 En continu	Politique <i>Aménagement du territoire et urbanisme</i>	Nombre des représentations.

